

Vous résidez sur les communes de Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Les Pinthières, Lormaye, Néron, Nogent-le-Roi, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien et Senantes.

Les tarifs donnés sur cette fiche sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2018. Pour tous renseignements concernant la facturation, contactez le siège de la communauté de communes au 02 37 83 49 33.

- **Tarifs « PRIJ »**

Tarif unique à la présence effective de l'adolescent. Facturation établie selon le planning de réservation. Toute journée réservée est facturée. Seules les absences justifiées par un certificat médical sont déduites.

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2018

	Tarifs communauté de communes	Tarifs extérieurs
Carte d'inscription valable pour l'année scolaire	9.30 €	13.02 €
Repas	3.50 €	4.90 €
Matin ou après-midi d'activités au PRIJ	2 €	2.80 €
Matin ou après-midi d'activités à l'extérieur (prestation par un tiers)	6 € à ajouter au tarif ½ journée d'activités soit 8 €	8.40 € à ajouter au tarif ½ journée d'activités soit 11.20 €
Veillée au sein de l'accueil jusqu'à 22h	2 € à ajouter au tarif ½ journée	2.80 € à ajouter au tarif ½ journée
Nuitée au sein de l'accueil	4 € à ajouter au tarif ½ journée	5.60 € à ajouter au tarif ½ journée
Camp de vacances Application d'un taux d'effort en fonction du nombre d'enfants composant la famille : - 1 enfant - 2 enfants - 3 enfants et plus Minimum plancher Maximum plafond	0.065%/heure 0.055%/heure 0.045%/heure 12 €/journée 22 €/journée	30.80 €/journée
Supplément activités exceptionnelles Journée parc de loisirs, ski	23 € / journée à ajouter au tarif 1 journée camp de vacances	32.20 € / journée à ajouter au tarif 1 journée camp de vacances

Calcul du montant à charge aux familles au camp de vacances ados

Le montant de la participation familiale est :

- calculé sur la base du revenu imposable mensuel, avis d'imposition N-1 (total des salaires et assimilés divisé par 12),
- lié à la composition de la famille,
- fixé sur la base d'un forfait de 12 heures/jour.

En dessous du seuil de ressources, le prix plancher de 12 € est appliqué pour une journée de camp. Au-delà du plafond de ressources, le prix plafond de 22€ est appliqué pour une journée de camp. Exemples :

- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 3000 € avec 2 enfants :
Pour un ado en camp : $3000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 19.80 \text{ €/journée}$*
- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 1500 € avec 1 enfant :
Pour un ado en camp : $1500 \times 0.065\% \times 12 \text{ heures} = 11.70 \text{ €/journée}$. Le prix minimum plancher est appliqué, soit 12 €/journée*
- *Famille dont revenu fiscal mensuel de 4000 € avec 2 enfants :
Pour un ado en camp : $4000 \times 0.055\% \times 12 \text{ heures} = 26.40 \text{ €/journée}$. Le prix maximum plafond est appliqué, soit 22 €/journée*
- *Un ado au ski pour une famille dont revenu fiscal mensuel de 2500 € avec 3 enfants :
 $(2500 \times 0.045\% \times 12 \text{ heures}) + 23 \text{ €} = 36.50 \text{ /journée}$*

Modalités de règlement : chèque, espèces, bon "aide au temps libre" CAF.